

## Directeur de la régulation et de la gestion de l'offre de santé

### FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Famille professionnelle : Santé

Emploi type : chargé de promotion de santé publique ou de cohésion sociale

Statut : titulaire  contractuel  titulaire ou contractuel

Catégorie : Encadrement supérieur  A  B  C

Date de prise de poste souhaitée : 01/02/2021

Cotation RIFSEEP du poste : 1

### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé

Sous-direction :

Site : Brassens

### DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

#### **Présentation de l'ARS de la Réunion**

Créée le 1er janvier 2020, l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée du pilotage et de la mise en oeuvre de la politique de santé en région. Elle se substitue, pour La Réunion, à l'ARS Océan Indien. Sous tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et handicapées, c'est un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière.

Elle est organisée en plusieurs directions :

- la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé,
- la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé,
- la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en Santé,
- la Direction de la Veille, de la Sécurité Sanitaire et des Milieux de Vie,
- la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

#### **Présentation de la direction/du service**

La Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé, regroupant environ 24 agents, a la charge de la mobilisation et de la sécurisation de l'ensemble des procédures de régulation au bénéfice de la mise en oeuvre de la politique de santé et de la qualité de la gestion des offreurs de santé :

- autorisation d'activités de soins et équipements matériels lourds
- autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- autorisation des programmes d'éducation thérapeutique des patients
- enregistrement des professionnels de santé, et procédures de gestion des professionnels de santé et reconnaissances de titre,
- agrément et autorisation des transports sanitaires,
- contractualisation avec les opérateurs de santé (établissements de santé, ESMS, réseaux, associations, y compris dans le champ de la prévention) : contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins, conventions pluriannuelles,
- pilotage des enveloppes sanitaires (MIGAC, DAF, USLD, FMESP) et médico-sociale (DRL)
- allocation de ressources aux opérateurs de santé, et tarification, et contrôle de l'utilisation des financements alloués
- conduite des réformes tarifaires
- contrôle budgétaire et financier des établissements de santé et ESMS,
- soins psychiatriques sans consentement.

Elle inscrit son action dans les objectifs généraux de la stratégie de transformation du système de santé et de maîtrise de la dépense de santé.

Elle assure ces missions opérationnelles (autorisation, conformité, contractualisation, allocation de ressources), dans le cadre des orientations stratégiques et préconisations définies par l'animation territoriale et des parcours.

En concertation avec cette dernière, elle mobilise ainsi les conseillers médicaux et thématiques pour l'instruction des dossiers et préparation des décisions.

Elle associe à ses travaux les autres directions, et plus particulièrement la direction des études et des systèmes d'information en santé, et la direction de la veille et de la sécurité sanitaire.

Ses cadres administratifs et médicaux participent aux inspections et contrôles.

Plus généralement, elle inscrit son action dans le pilotage, assuré par la direction générale de la politique de santé et de la mise en œuvre des différents documents de programmation régionale et du CPOM liant l'ARS à l'Etat, ainsi que du Fonds d'Intervention Régional, avec l'appui de la direction territoriale et des parcours.

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : il assure l'encadrement direct de 10 agents de catégorie A (dont un adjoint), 10 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C.

Missions du poste (avec description des tâches/activités liées)

#### **Activités principales :**

Le directeur de la régulation et de la gestion de l'offre de santé assure le management de sa direction : encadrement des équipes, établissement et conduite du programme de travail, soutien au développement des compétences, sécurisation des procédures.

Il propose les objectifs de sa direction, et veille, après validation, à leur atteinte.

Il veille à la complémentarité de l'action de sa direction avec les autres directions et services (tout particulièrement celle de l'animation territoriale et des parcours), sous l'autorité et l'arbitrage de la direction générale. Il s'assure de l'information de la direction générale et des autres directions sur les procédures en cours.

Il rend compte de l'action de sa direction au regard du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du PRS et autres documents régionaux de programmation de la politique de santé, fonctions assurées au sein de la direction générale.

Il participe à l'équipe de direction de l'ARS et contribue au management général de l'agence.

Il participe aux astreintes de la direction générale, et contribue, en tant que de besoins, à la gestion des situations exceptionnelles.

#### **Spécificités du poste / Contraintes/ risques :**

Emploi à fortes contraintes car il nécessite une disponibilité importante et notamment en période d'urgence sanitaire et climatique. Des qualités managériales avérées sont également attendues.

**NB : comme tous les postes de l'ARS de la Réunion, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs handicapés et aux emplois réservés défense.**

## **PROFIL SOUHAITE**

#### **Qualifications requises :**

Cadre dirigeant ou supérieur des fonctions publiques type IASS disposant d'une expérience confirmée dans le champ de la santé, équivalent niveau 8 pour les personnels de droit privé sous convention collective de l'Assurance maladie.

Agent contractuel présentant les qualifications et expériences en rapport avec les attentes métiers.

#### **Conditions d'emploi :**

Le recrutement sera opéré, en fonction de la situation professionnelle du candidat retenu, par voie de mutation, de détachement (y compris sur contrat), par mise à disposition contre remboursement ou par voie contractuelle (privé ou public).

La rémunération brute annuelle dépendra pour les fonctionnaires, de leur classement dans leur grille indiciaire actuelle, et pour les UCANSS sous convention collective, du niveau de recrutement demandé a minima. Pour les contractuels, elle dépendra de l'expérience et du poste occupé ainsi que de l'ancienneté sur un poste similaire.

A minima, le niveau de rémunération détenu au moment de la candidature est garanti augmenté, le cas échéant, des majorations de rémunérations liées à l'exercice outre-mer.

Pour les agents de la fonction publique, la majoration est à ce jour fixée à 35% et l'indexation à 13.8%.

Pour les agents UCANSS, le salaire est également majoré par l'application des différents protocoles liés à la situation géographique du poste (majoration de la valeur du point, application des protocoles spécifiques des établissements de La Réunion et application des mesures du protocole national UCANSS).

**Compétences requises sur le poste :**

**E= expert :** L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

**M= maîtrise :** L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

**A= application :** L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

**N= notions :** L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

**Connaissances**

	E	M	A	N
Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif	X			
Connaissance des politiques publiques en santé et de leurs acteurs	X			
Maîtrise des leviers d'action de l'ARS vis-à-vis des opérateurs de santé : autorisation, contractualisation, allocation de ressources, contrôle budgétaire et financier	X			

**Savoir-être**

	E	M	A	N
Sens du service public et des relations humaines	X			
Capacité d'adaptation et d'innovation	X			
Autonomie et réactivité	X			
Capacité de rendre compte et d'alerte	X			

**Savoir-faire**

	E	M	A	N
Conduite du changement et gestion de projet	X			
Management	X			
Capacité de délégation et de supervision	X			
Capacité de négociation	X			

**CONTACTS**

Candidature composée d'un cv et d'une lettre de motivation à transmettre à Madame la Directrice Générale à l'adresse :  
**[martine.ladoucette@ars.sante.fr](mailto:martine.ladoucette@ars.sante.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : 27 décembre 2020**